



## Procédure de mise en candidature du Conseil d'administration

Selon les règlements généraux du CQDE, les instructions suivantes sont à suivre afin de poser votre candidature.

**Au plus tard le 22 septembre 2024**, au moins trente (30) jours avant l'assemblée générale annuelle, les membres sont informé-es par écrit par le conseil d'administration du début de la période de mise en candidature.

Pour poser votre candidature à l'assemblée générale annuelle du **22 octobre 2024**, vous devez respecter les règles suivantes :

- Vous devez être membre du Centre québécois du droit de l'environnement et avoir acquitté la cotisation quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle des membres, soit au plus tard **le 7 octobre 2024** ;
- Vous devez obtenir le soutien d'un-e (1) administrateur-trice ou de cinq (5) membres ;
- Vous devez déposer votre candidature au plus tard dix (10) jours avant l'assemblée générale annuelle des membres, soit au plus tard **le 12 octobre 2024** :

**Veillez faire parvenir votre candidature (CV ou lien vers votre profil LinkedIn + 1 photo portrait + 1-2 paragraphes présentant votre motivation à rejoindre notre conseil d'administration) à [info@cqde.org](mailto:info@cqde.org).**

**Au plus tard le 12 octobre 2024**, dix (10) jours avant l'assemblée générale annuelle, la liste des membres habiles à voter sera dressée et les membres informé-es de leur statut.

**Au plus tard le 17 octobre 2024**, cinq (5) jours avant l'assemblée générale annuelle, la liste des candidatures sera mise à la disposition des membres.